



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE PM N° 23.45 C

Objet : FERMETURE DU SQUARE LOUIS DUCLA POUR LA MANIFESTATION « SPORT Y FIESTA » EN DATE DU SAMEDI 24 JUIN 2023

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande formulée par l'association « SPORT Y FIESTA » 11, place du Foirail à Orthez,

Considérant que le Maire doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, quais et places publiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le passage reliant la rue Bourg Vieux au square (parcelle cadastrée section AD n° 487) ainsi que le square Louis DUCLA seront condamnés pour des raisons de sécurité du samedi 24 juin 2023 à 13h00 jusqu'au lundi 26 juin 2023 à 08h30.

Article 2 : La mise en place et l'enlèvement des barrières seront à la charge des services techniques municipaux.

Article 3 : L'interdiction visée ci-dessus n'est pas applicable aux propriétaires riverains ou usagers accédant à un emplacement de garage privé, **aux véhicules des Services de Police, d'Incendie et de Secours, ambulances ou médecins justifiant d'une intervention urgente.**

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les Services Techniques, la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le mercredi 10 mai 2023

Copies transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES
CCLO
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS



Le Maire d'Orthez
Emmanuel HANON